

N° 37/10.18

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 39'000 POUR LA POURSUITE DE LA DIFFUSION DES SÉANCES DU
CONSEIL COMMUNAL DÈS L'ANNÉE 2019 ET POUR LES ANNÉES SUIVANTES**



Administration, culture et relations extérieures

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 3 octobre 2018

Première séance de commission : mardi 9 octobre 2018 à 18 h 30, à la Salle Henri-Perregaux, 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville

Détermination de la Commission des finances : NON

TABLE DES MATIÈRES

1	OBJET DU PRÉAVIS	3
2	PRÉAMBULE	3
	2.1 Historique	3
	2.2 Contexte	3
3	BILAN.....	4
	3.1 Statistiques	4
	3.2 Analyses	4
4	ASPECTS TECHNIQUES	5
5	ASPECTS FINANCIERS	5
	5.1 Coûts pour matériel et main-d'oeuvre	5
	5.2 Coût pour le streaming video sur Internet	5
	5.3 Résumé	5
6	CONCLUSION	6

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 OBJET DU PRÉAVIS

Ce préavis a pour but de solliciter une demande de crédit pour la poursuite de la diffusion des séances du Conseil communal sur Internet. Les prestations couvertes sont :

- la location du matériel et captation vidéo
- la diffusion en direct sur Internet et consultation sur internet des séances avec chapitrage des séances selon ordre du jour.

2 PRÉAMBULE

En date du 5 octobre 2016, le Conseil communal prenait les décisions suivantes :

1. d'autoriser la Municipalité à retransmettre durant 2 ans (20 séances) les séances du Conseil communal via le site Internet de la commune ainsi qu'à les archiver afin d'être visionnées en tout temps;
2. sur la base de cette expérience, il sera procédé à un audit de cette nouvelle approche qui devrait ensuite permettre à la Municipalité de soumettre au Conseil communal un nouveau préavis;
3. de porter le montant de CHF 41'000.00 au budget 2017 et CHF 38'000.00 au budget 2018;
4. de dire qu'il est ainsi répondu à la motion Antoine André et consorts "Pour une meilleure accessibilité et une plus grande transparence des débats politiques morgiens au travers du site Internet de la ville".

2.1 Historique

En 2012, M. le Conseiller communal Antoine André, par le biais d'une motion, a demandé que la Municipalité étudie puis propose au Conseil communal, selon les capacités infrastructurelles et les coûts engendrés, une solution de retransmission en ligne des séances du Conseil communal, de préférence en format vidéo, à défaut audio, pour une meilleure information, plus libre et plus transparente à l'égard des citoyens morgiens. En juin 2016, la Municipalité déposait un préavis sollicitant une demande de crédit pour la diffusion des débats du Conseil communal (préavis N° 21/6.16).

2.2 Contexte

L'option choisie a été de permettre la diffusion en continu le soir du Conseil puis d'autoriser la consultation des séances par point de l'ordre du jour, sous forme de retransmission thématique. Les séquences sont conservées et peuvent être consultées durant 5 ans. Pour obtenir des résultats d'une qualité acceptable, deux caméras sont nécessaires ainsi que les opérateurs pour les desservir. Il a dès lors paru plus adéquat de louer les services de professionnels, qui effectuent la prise d'image et de son avec leur propre matériel et leurs techniciens plutôt que d'acheter du matériel et de former du personnel à l'interne. Pour rappel, la société Sonomix capte et diffuse les séances du Conseil communal sans interruption depuis février 2017.

3 BILAN

3.1 Statistiques

Voici les statistiques des connexions:

Date séance du Conseil communal	Direct	Archives *
1er février 2017	1'008	550
1er mars 2017	704	375
5 avril 2017	353	339
3 mai 2017	398	252
7 juin 2017	472	321
21 juin 2017 **	119	256
6 septembre 2017	57	182
4 octobre 2017	55	246
8 novembre 2017	186	215
6 décembre 2017	151	187
7 février 2018	199	371
28 mars 2018	145	200
2 mai 2018	75	210
6 juin 2018	112	255
20 juin 2018	136	156
total	4'170	4'115
en moyenne	278.00	274.33
	* situation au 12.08.2018	
	** Diffusion difficile sur première heure via 4G	

3.2 Analyses

- Période des séances : 01.02.2017 au 20.06.2018
- Nombre de séances en direct : 15
- Nombre de séances archivées : 15
- Moyenne de visionnement en direct : 278 connexions
- Nombre de visionnements des vidéos archivées : 4'115 accès
- Moyenne des visionnements des archives par séance : 274 accès

Commentaires :

1. Les médias utilisent les archives pour rédiger leurs articles de presse. Cette méthode rapidement en ligne leur permet de participer à la séance sur les points spécifiques qu'ils aimeraient relater dans la presse.
2. La population a la possibilité de suivre ou revoir une séance du Conseil. Cette possibilité est mentionnée sur la convocation du Conseil communal publiée dans la presse. La transparence politique est assurée envers la population. Les conseillers communaux ou municipaux utilisent également ce canal pour voir des séances auxquelles ils n'ont pas réussi à participer ou pour visionner une séance, pour préparer une intervention.

3. A ce jour, la société Sonomix Sàrl étudie une possibilité d'obtenir une chaîne politique romande sur les canaux de télévision pour y regrouper l'ensemble des diffusions des séances du Grand Conseil et des Conseils communaux. Le Bureau du Grand Conseil et diverses communes ont déjà manifesté leur intérêt à cette étude.
4. Sonomix Sàrl et Swisscom TV étudient en parallèle une solution via une application qui permettrait une visualisation des émissions identiques au site internet www.sonomix.ch. UPC Cablecom a annoncé être également intéressé par cette application. L'évolution technologique est rapide. À ce jour, Boisy TV SA, Net+ et les télé réseaux Vaudois appuient Sonomix Sàrl dans son étude.

4 ASPECTS TECHNIQUES

Il est proposé de reconduire le partenariat aux mêmes conditions techniques, l'option retenue ne prévoit pas de diffuser les séances en direct Youtube ni sur d'autres réseaux sociaux.

5 ASPECTS FINANCIERS

5.1 Coûts pour matériel et main-d'oeuvre

- Location du matériel, par séance CHF 1'500 HT
- Main-d'œuvre (montage, tests, régie son et vidéo et démontage), décompte établi à chaque séance. Estimation pour une séance de 2 h 30 à deux techniciens, CHF 1'100 HT
- Total : CHF 2'600 HT par séance

5.2 Coût pour le streaming vidéo sur Internet

Prestations :

- L'hébergement, la mise en place et le stockage des vidéos concernant la diffusion et l'archivage
- Pack hébergement, serveur streaming vidéo, espace disque 50 GB, trafic maximum 2 To/mois, 500 flux de base simultanés assurés
- La mise à disposition d'une page "séance du Conseil communal de Morges en direct et archives"
- La mise à disposition d'un serveur encodeur sur place lors des séances
- Le chapitrage des séances selon ordre du jour
- Le contrôle de fonctionnement, la maintenance et le dépannage.

C'est un forfait de CHF 9'000 HT par an qu'il faut prévoir.

5.3 Résumé

Libellé	unitaire	Nombre	Coût
Captation des séances	CHF 2'600	10.00	CHF 26'000
Streaming vidéo et archivage	forfait		CHF 9'000
Imprévus			CHF 1'000
Sous-total			CHF 36'000
TVA 7.7%			CHF 2'772
TOTAL			CHF 38'772

6 CONCLUSION

La Municipalité est convaincue que la diffusion sur Internet des débats du Conseil communal répond à un devoir d'information destiné au grand public.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à poursuivre la retransmission des séances du Conseil communal via le site Internet de la commune ainsi qu'à les archiver afin d'être visionnées en tout temps;
2. de porter le montant de CHF 39'000.00 dès le budget 2019.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 septembre 2018.

le syndic

le secrétaire

Vincent Jaques

Giancarlo Stella